

Club de Tir Marennais

Créer son compte sur EDEN et sur le SIA



1. Créer son compte sur EDEN

EDEN (Espace Dématérialisé d'Enregistrement National) est le portail personnel de la FFTir. La création de ce compte est obligatoire pour obtenir la licence fédérale : c'est là qu'apparaît la licence de la saison et que le certificat médical doit être déposé.

Adresse du site : <https://eden.fftir.org>



1.1 Étapes de création du compte

1. Se rendre sur <https://eden.fftir.org> et cliquer sur « Activer mon compte ».
2. Renseigner son numéro de licence FFTir et son adresse mail.
3. Réceptionner l'email « Activation de mon compte EDEN » contenant un lien d'initialisation du mot de passe (penser à vérifier le dossier des courriers indésirables/spams).
4. Cliquer sur le lien reçu et définir un mot de passe, en respectant les critères imposés : 12 caractères minimum, avec au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.
5. Confirmer le mot de passe, puis se connecter à EDEN avec son numéro de licence et ce mot de passe.

⚠ L'adresse mail utilisée doit être celle connue de la fédération, c'est-à-dire celle transmise par le club lors de l'inscription. En cas de changement d'adresse, il faut d'abord faire corriger l'information auprès du club (qui effectue la mise à jour via l'intranet fédéral ITAC) avant de tenter l'activation du compte.

⚠ En cas de non-réception de l'email d'activation (même après vérification des spams), le problème peut venir d'un navigateur trop ancien ou d'un désabonnement antérieur aux communications de la fédération. Il faut alors contacter le support technique : fftir-support@alithya.com.



2. Créer son compte sur le SIA

Le SIA (Système d'Information sur les Armes) est le portail du Ministère de l'Intérieur. Depuis le 27 février 2024, tout licencié FFTir qui détient ou souhaite acquérir une arme doit disposer d'un compte SIA personnel. Cette étape ne concerne que les licenciés qui détiennent ou souhaitent détenir personnellement une ou plusieurs armes.

Adresse du site : <https://sia.interieur.gouv.fr>



2.1 Documents à préparer

Avant de commencer, il est nécessaire de disposer d'une adresse mail valide et des documents suivants, numérisés (scan ou photo lisible) :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, ou titre de séjour) ;
- un justificatif de domicile à son nom de moins de 3 mois ;
- sa licence FFTir en cours de validité (ou, à défaut de licence, un certificat médical d'aptitude à la détention d'armes de moins d'un mois).



2.2 Étapes de création du compte

1. Se rendre sur <https://sia.interieur.gouv.fr>, rubrique espace détenteurs, et cliquer sur « Créer mon compte ».
2. S'identifier via FranceConnect (impôts, Ameli, La Poste, MSA...) ou selon le parcours proposé par le site, puis choisir son profil (tireur sportif, chasseur, collectionneur, détenteur sans titre...).
3. Renseigner ses informations personnelles : identité, adresse, coordonnées.
4. Importer les justificatifs demandés (pièce d'identité, justificatif de domicile, licence FFTir ou certificat médical).
5. Valider la demande de création de compte.

6. Réceptionner son numéro SIA personnel, attribué automatiquement une fois le compte validé : il doit être communiqué à l'armurier pour toute démarche future (achat, vente, réparation) et suit le détenteur tout au long de sa vie de détenteur d'armes.

⚠ Un seul compte SIA est autorisé par personne, même en cas de pratique de plusieurs activités (chasse, tir sportif, collection...). Un licencié qui possède déjà un compte à un autre titre n'a donc pas à recréer de compte : il lui suffit d'ajouter son profil « tireur sportif » à son compte existant, en renseignant son numéro de licence FFTir.

⚠ Une fois le compte créé, le détenteur dispose d'un délai de 6 mois pour vérifier et compléter son « râtelier » numérique (liste des armes qu'il détient déjà).

⚠ En cas de difficulté (absence de matériel informatique, connexion internet, ou usage des outils numériques), une aide est possible dans un point d'accueil numérique en préfecture, ou auprès du club et de son armurier.

Document réalisé pour les licenciés du club — à conserver et diffuser en cas de besoin.